

PROTECTION SOCIALE

ASSURANCE MALADIE, MATERNITÉ, DÉCÈS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 24 mars 2009 portant nomination au Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie

NOR : SASS0930293A

La ministre de la santé et des sports et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1370 modifié du 10 novembre 2006 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Denis PIVETEAU est nommé vice-président du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie en remplacement de M. Pierre-Jean LANCERY.

Article 2

M. Pierre-Jean LANCERY est nommé membre du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence et de leur expérience.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 24 mars 2009.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT